

RAPPORT FINANCIER 2023

ET PERSPECTIVES 2024

Sommaire

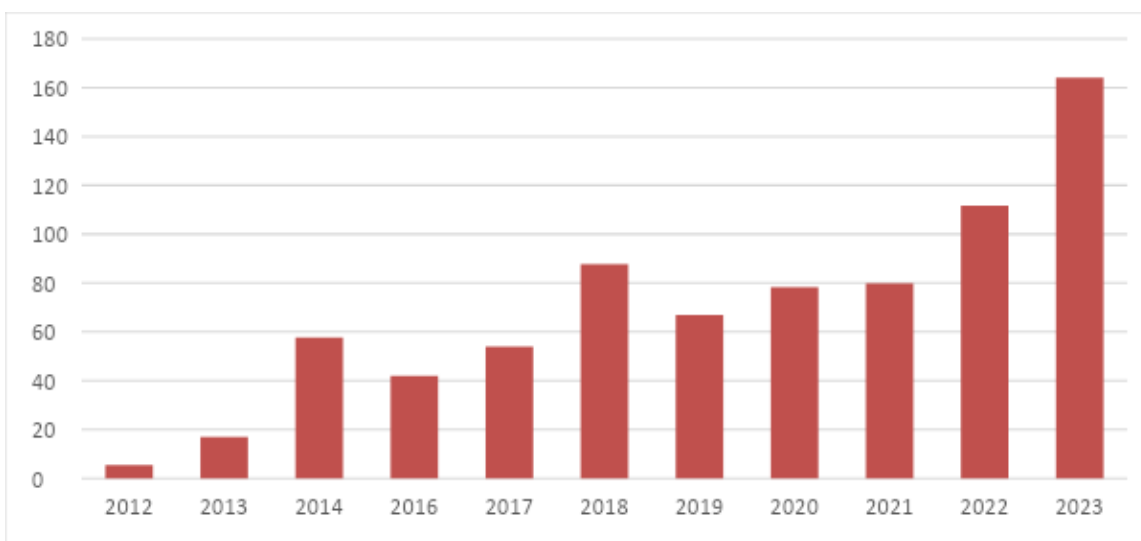
RAPPORT FINANCIER 2023	1
ET PERSPECTIVES 2024	1
RAPPORT FINANCIER 2023	2
Volume d'activités	2
Compte d'exploitation	3
Dépenses	4
Ressources	5
Subventions	6
Cotisations	7
Bilan	8
PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2024	9
Ressources	9
Dépenses	9

RAPPORT FINANCIER 2023

Ce rapport est basé sur les comptes 2023 fournis par le cabinet comptable Tous Comptes Faits, qui peuvent être communiqués sur demande.

Volume d'activités

En 2023, le volume d'activités de l'Institut est en hausse sensible pour la deuxième année consécutive (+ 47 % par rapport à 2022).



Evolution du volume d'activités (total des charges d'exploitation en milliers d'euros)

La croissance des dépenses est due à l'augmentation du temps de travail de Pierre-Yves Guihéneuf (passage d'un mi-temps à un temps plein à partir de février 2023) et à l'augmentation de la sous-traitance rendue nécessaire pour le média démocratieS (Valérie Urman, Yoann Sirvin).

L'augmentation des charges est compensée par une augmentation des produits, comme le montre le compte d'exploitation.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation présente les différents postes de dépenses et de produits.

Charges	2023	2022	Produits	2023	2022
Achats et services extérieurs	38 300	46 001	Prestations		375
Impôts et taxes (form. prof.)	436	256	Subventions	90 333	47 828
Charges de personnel salarié	98 125	64 608	Cotisations	75 547	68 055
Dotations aux amortissements	28	340	Produits financiers	2 272	1 057
Autres charges	163	400	Remboursement frais	2 873	1 827
Total charges (€)	164 073	111 604	Total produits (€)	171 025	119 141
Résultat (<i>excédent</i>)	6 952	7 537			

L'année 2023 présente un résultat positif de 6 952 euros. Il est proposé à l'Assemblée générale de porter ce montant au crédit du compte « Report à nouveau » du bilan, comme les années précédentes.

Dépenses

Le détail des dépenses s'établit comme suit :

Nature des dépenses	2023	2022
Maintenance informatique		3 000
Autres prestations et sous-traitance	19 459	13 904
Impression document		422
Location salles et traiteurs	5 147	2 446
Fournitures bureau	568	463
Dotations aux amortissements (ordinateur)	28	340
Location bureau	130	561
Matériel communication démocratieS (flyer, kakemono...)	825	
Hébergement web (ovh, mailjet, zoom)	1 199	1 094
Assurances	234	180
Frais inscription colloque ou adhésion	44	100
Honoraires expert-comptable	1 070	1 030
Voyages et déplacements	8 769	7 990
Téléphone	199	135
Affranchissements	44	175
Services bancaires	476	401
Mise à disposition de personnel		14 500
Personnel salarié (salaires et charges)	125 588	64 608
Formation professionnelle	436	256
TOTAL	164 073	111 604

Les évolutions des dépenses par rapport à 2022 sont dues principalement aux postes suivants :

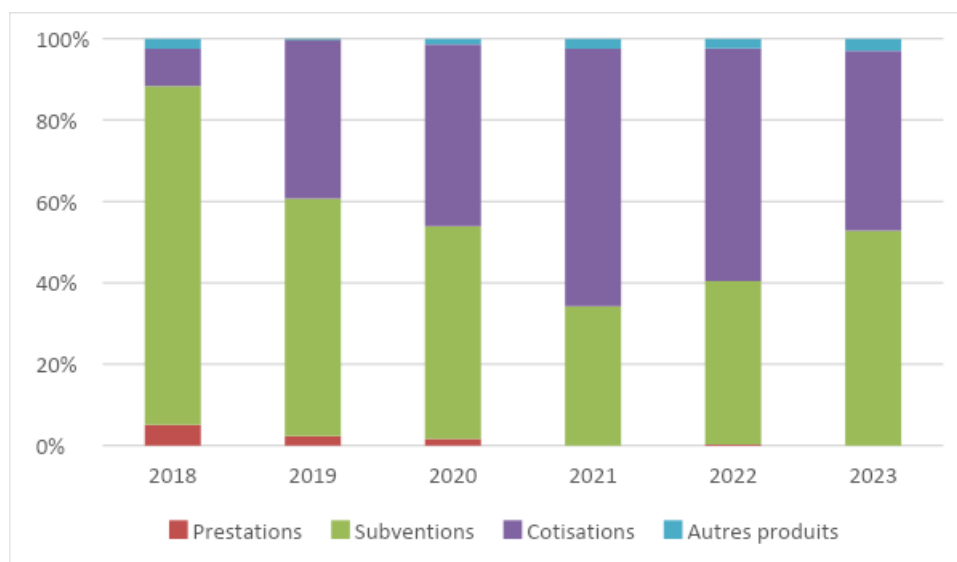
- À la baisse :
 - . la mise à disposition de personnel, du fait qu'à partir de juin 2022, Pierre-Yves Guihéneuf est devenu salarié de l'Institut et non plus mis à disposition par l'association Geysers ;
 - . la location de bureau ;
 - . la maintenance informatique, du fait de la fin du contrat de prestation précédent.

- A la hausse :
 - . les frais de personnel, causés par l'augmentation du temps de travail de Pierre-Yves Guihéneuf ;
 - . les frais de déplacements, de locations de salles et de traiteurs, qui dépendent de nos activités ;
 - . la sous-traitance (webdesigner, journaliste), avec le média *démocratieS*.

Ressources

Les ressources de l'association sont constituées de subventions, cotisations des membres, prestations et autres produits.

Le graphique suivant présente la part relative des différentes ressources de 2018 à 2023 (en pourcentage des produits).



De 2018 à 2021, les cotisations ont pris une part croissante dans les ressources de l'association. A partir de 2022, ce sont les subventions qui ont augmenté en volume, notamment celles destinées à la revue *démocratieS*. Il n'y a pas eu de prestation en 2023. Les autres produits (remboursements de frais, produits financiers) sont peu significatifs.

Subventions

Les subventions accordées en 2022 se montent au total à 113 004 euros mais une partie de ce montant n'a pas été dépensé en 2023 et a donc été mise en réserve pour les prochaines années. Le montant total de ces réserves apparaît dans le bilan (voir plus loin).

Les subventions en 2023 sont les suivantes :

Subventions	2023
Fondation de France	50 000
CNDP	15 000
CESE	15 000
Cerema	5 000
ANCT	15 000
Mairie de Paris	5 000
Min. du travail	5 333
Total	110 333
Dont mis en réserve 2024	20 000
Utilisées en 2023	90 333

Depuis 2010, La Fondation de France accorde une subvention de fonctionnement pluriannuelle destinée à soutenir les activités de l'association. La subvention actuelle concerne les années 2023 et 2024.

Des subventions pour *démocraties* ont été accordées par la CNDP (Commission nationale du débat public) depuis 2022, le CESE (Conseil économique, social et environnemental) et le Cerema en 2023.

Depuis 2020, l'ANCT accorde une subvention annuelle pour la participation de l'ICPC au programme Territoires en Commun et pour l'utilisation de ses ressources documentaires.

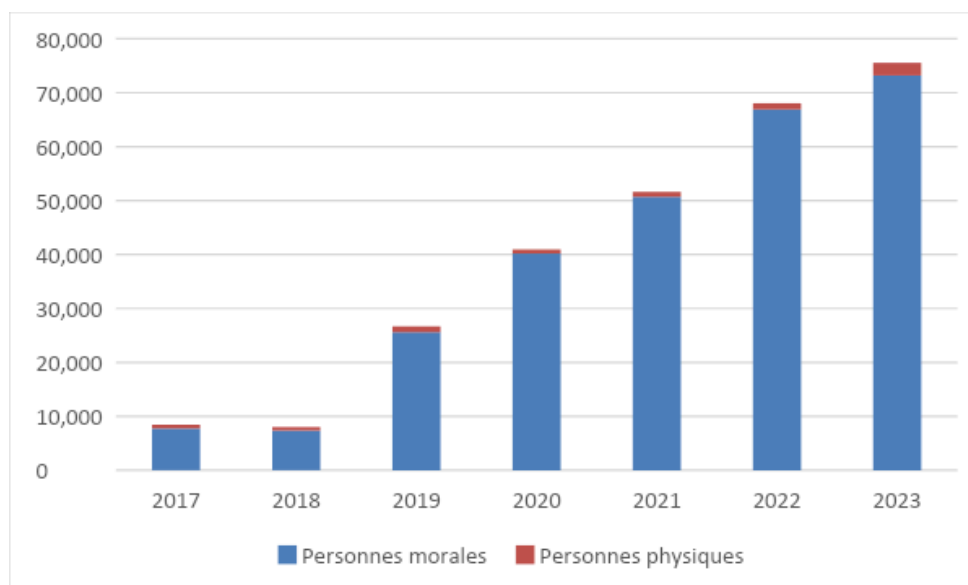
La mairie de Paris accorde une subvention triennale pour l'animation d'un groupe d'élus de grandes villes.

Enfin, le ministère du Travail verse une subvention pour couvrir une partie du coût du salaire de Flore Riou, en apprentissage depuis 2022. Cette subvention (667 euros mensuels) est reconduite jusqu'à la fin du contrat (août 2024).

Cotisations

En 2023, les cotisations poursuivent leur progression. Cela est dû principalement aux adhésions de personnes morales et en particulier de collectivités ou entreprises.

Le graphique suivant présente l'évolution (en euros) du montant global des cotisations depuis 2017.



En 2023, les personnes morales adhérentes à l'Institut sont :

- des entreprises de conseil dans le domaine de la participation (Capacité, Cap collectif, Demopolis Concertation, Eclectic Expérience, Ecologie urbaine et citoyenne, Etat d'Esprit Stratis, Missions Publiques, Open Source Politics, Pikania, Res publica, Trait Clair, Voix Croisées, Vox operatio)
- des Départements (Corrèze, Gironde, Haute Garonne, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Pyrénées Atlantiques)
- des villes et intercommunalités (Ville d'Audenge, Territoire de la Côte Ouest – La Réunion)
- des métropoles (Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Nantes, Rouen, Strasbourg, Toulouse)
- de grandes entreprises (RTE, SNCF Réseau, EDF Renouvelables)
- des associations (Décider Ensemble, Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs, Ifrée)

Bilan

Alors que le compte d'exploitation décrit les ressources et dépenses d'une année, le bilan présente le patrimoine matériel (immobilisations) et financier (disponibilités) de l'association ainsi que ses dettes et créances.

Actif	2023	2022	Passif	2023	2022
Créances	50 017	2 592	Report à nouveau	29 608	22 071
Disponibilités	153 737	169 445	Résultat	6 952	7 537
Charges constatées d'avance	202	132	Dettes fournisseurs	16	2 592
Immobilisations	275	303	Dettes fiscales et sociales	16 347	18 869
			Autres dettes	8	104
			Produits constatés d'avance	151 300	121 300
Total	204 231	172 472	Total	204 231	172 472

Au passif du bilan, le report à nouveau, qui représente le fonds associatif, augmente légèrement en 2023 du fait du résultat positif de 2022. Il augmentera à nouveau en 2024 du fait du résultat positif de 2023.

Les dettes fiscales et sociales sont des charges sociales reportées automatiquement par les organismes sociaux en raison de la crise du Covid. Elles sont réglées progressivement jusqu'en 2024.

Les produits constatés d'avance sont les ressources (subventions) qui n'ont pas été utilisées et qui pourront être mobilisées en 2024.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2024

Ressources

Les ressources prévisionnelles 2024 sont les suivantes :

- La subvention biennale de la Fondation de France s'achèvera en 2024. Sa reconduction est incertaine.
- Une demande de subvention a été transmise au CGDD à hauteur de 10 000 euros et au Cerema pour diverses activités de l'ICPC.
- Une demande de subvention a été faite à la CNDP pour le média démocratieS et d'autres organismes seront probablement sollicités en 2024.
- Une demande de subvention a été faite au CNFPT pour un projet spécifique sur l'offre de formation des agents de collectivités territoriales.
- On peut estimer que le montant des cotisations sera au moins égal à ce qu'il était en 2023.
- Les produits constatés d'avance constituent une réserve qui nous permet d'envisager une augmentation des dépenses liées à nos activités, en particulier l'élargissement de l'équipe.

Dépenses

L'évolution des dépenses pourrait être la suivante :

- Les dépenses courantes de structure (internet, téléphone, assurance, etc.) seront globalement maintenues. Des frais de location de bureaux pourront être envisagés.
- Les frais liés au personnel vont s'accroître du fait de l'élargissement de l'équipe et d'une revalorisation de l'ensemble des rémunérations.
- Les dépenses liées aux activités (location de salles, traiteurs, frais de déplacement) pourront se maintenir ou augmenter légèrement.
- Les prestations extérieures vont probablement augmenter du fait des activités liées à la revue.

Globalement, le volume des dépenses pourrait s'accroître de 15 à 25 % en 2024. Cependant, il existe des perspectives d'augmentation des ressources. L'équilibre financier sera donc assuré en 2024, si besoin grâce à une reprise partielle des réserves (PCA) constituées de 2020 à 2023.